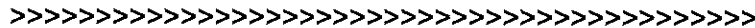




COMMUNE DE CONFOLENS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



DEPARTEMENT
DE LA CHARENTE

Le vingt-deux juin deux mille vingt à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CONFOLENS s'est réuni exceptionnellement à la salle du Moulin en raison des mesures de distanciation liées au virus COVID 19, sur convocation en date du lundi 15 juin 2020, sous la présidence de **M. DUPRÉ Jean-Noël, maire.**

COMMUNE DE
CONFOLENS

Etaients présents :

- | | |
|---|--|
| Effectif légal du Conseil
Municipal : 27
Nombre de conseillers
en exercice : 27
Présents : 26
Excusés-Absents : 01
Délégations : 01 | M. BOUTY Philippe, Mme VILLEDARY Véronique, M. GUINOT Jean-François, Mme LAMANT Marie-Line, M. BOOB Frédéric, M. PAULET Didier, Mme DUMASDELAGE Chantal, Mme DEVAINE Colette, Mme BARRY Marie-Christine, M. DEMONT Jean-Michel, Mme LAFONT Cindy, M. LEBRET Hubert, Mme FOURNIER Sylvia, M CHOPY Laurent, Mme FAYET Margot, M. TEXIER Christophe, Mme SIMON Sandrine, M.GAULTIER Tom, Mme MANCEAU Emmanuelle, M.GRAVELLE Alain, Mme SOULAT Séverine, M.DEVAINE Justin, M. FELIX Gaël, Mme LANDREVIE Susanne, M.MILLOTTE Amaury ; |
|---|--|

Date de Convocation :
Lundi 15 juin 2020

Excusé(e)s / Absent(e)s : Mme BOURDIER Elise

Date d'affichage :
Lundi 15 juin 2020

Délégations : Mme BOURDIER Elise à Mme LAFONT Cindy

Secrétaire de séance : M. MILLOTTE Amaury

2020/06/22
N°9

9-Finances – Convention d'occupation précaire sur le domaine privé communal, bords de vienne à Saint-Germain

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande de l'entreprise individuelle PATAWRAP d'occuper à titre précaire et révocable un terrain communal situé sur les bords de Vienne à Saint-Germain de Confolens d'une superficie de 100m² afin d'y exploiter un espace guinguette proposant des animations à destination d'un public large.

Monsieur le Maire donne lecture de la convention et propose de fixer le montant de la redevance à 600 euros (six cents euros) payable à terme échu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** que l'entreprise individuelle PATAWRAP occupe à titre précaire et révocable un terrain communal situé sur les bords de Vienne à Saint-Germain de Confolens d'une superficie de 100m² pour six mois moyennant une redevance de 600 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 23 juin 2020

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

